



Business Pôle Les Près
22, Rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq

A Dé Lie (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Adélie NAIRIE,
Présidente

ADÉLIE - MISSION LOCALE
Ferme Dupire
80, rue Yves Decugis
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 71 00 00
SIRET : 352 998 157 00015

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

A Dé Lie (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées

Association

Siège social : 80 rue Yves Decugis – 59650 Villeneuve d'Ascq

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association A Dé Lie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A Dé LIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 15 avril 2024

Audrey Guggino-Crenu

Associée



Comptes annuels

ADELIE VAMB

31/12/2023

Ce document contient 24 pages





ADELIE VAMB

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Sommaire

1	Comptes annuels	3
1.1	Bilan Actif	4
1.2	Bilan Passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Annexe aux comptes annuels	8



ADELIE VAMB

Comptes annuels





Bilan Actif

ADELIE VAMB

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	14 569	14 185	384	4 399
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	14 569	14 185	384	4 399
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	14 641	11 644	2 996	4 460
	Inst.techniques, mat.out.industriels	382 702	255 236	127 466	142 853
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	397 343	266 880	130 463	147 314
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées	1 143		1 143	1 143
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres				
	TOTAL	1 158		1 158	1 158
Total I		413 071	281 066	132 005	152 872
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	1 311 846	3 261	1 308 585	1 632 985
	TOTAL	1 311 846	3 261	1 308 585	1 632 985
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	703 007		703 007	339 937
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	5 890		5 890	7 732
Total II		2 020 743	3 261	2 017 482	1 980 655
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 433 815	284 327	2 149 488	2 133 527
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan Passif

ADELIE VAMB

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	76 224	76 224
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	344 046	344 046
	Report à nouveau	260 553	36 145
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	232 195	224 407
	Situation nette (sous-total)	913 019	680 824
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 980	4 268
	Provisions réglementées		
Total I		915 000	685 092
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	11 351	12 401
Total II		11 351	12 401
Provisions	Provisions pour risques	50 000	
	Provisions pour charges	147 805	126 639
Total III		197 805	126 639
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	230 000	250 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 585	212 390
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	534 230	500 486
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 402
	Autres dettes	53 165	26 093
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	9 350	314 021
Total IV		1 025 331	1 309 394
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 149 488	2 133 527
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de résultat

ADELIE VAMB

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	4 399 948	3 717 267
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	194 894	119 642
	Utilisations des fonds dédiés	1 050	5 550
	Autres produits	22 574	13 573
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 618 466	3 856 033
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	886 587	530 364
	Aides financières		24 361
	Impôts, taxes et versements assimilés	203 514	177 559
	Salaires et traitements	2 101 661	1 914 665
	Charges sociales	938 269	833 087
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	76 632	55 053
	Dotations aux provisions	50 000	60 557
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	113 638	36 328
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 370 302	3 631 977
1. Résultat d'exploitation (I-II)		248 164	224 055



Compte de résultat

ADELIE VAMB

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 909	596
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	2 909	596
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		2 909	596
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		251 073	224 652
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 287	7 854 4 819 11 662
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	2 287	24 336
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	21 166	24 581
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	21 166	24 581
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-18 878	-244
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		4 623 664	3 880 966
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 391 469	3 656 558
EXCÉDENT OU DÉFICIT		232 195	224 407
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		130 160	130 160
Bénévolat			
Total		130 160	130 160
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		130 160	130 160
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		130 160	130 160



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 80
Site internet : www.kpmg.fr

ADELIE

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
31/12/2023
Montants exprimés en EUR***



Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités	3
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	5
5	Principes et méthodes comptables	6
5.1	Principes généraux	6
5.1.1	Changement de méthode comptable	6
5.1.2	Changements d'estimation	6
5.1.3	Corrections d'erreurs	6
5.2	Principales méthodes comptables	6
6	Informations relatives aux postes du bilan	7
6.1	Actif immobilisé	7
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	7
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
6.1.3	Immobilisations incorporelles	8
6.1.4	Immobilisations corporelles	8
6.1.5	Immobilisations financières	9
6.2	Actif circulant	9
6.2.1	Stocks et en cours	9
6.2.2	Créances	9
6.3	Fonds propres	12
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	12
6.3.2	Subventions d'investissement	12
6.4	Fonds dédiés	12
6.5	Provision pour risques et charges	13
6.6	Dettes	13
6.6.1	État des dettes	13
6.6.2	Charges à payer	14
6.6.3	Produits constatés d'avance	14
7	Informations relatives au Compte de résultat	15
7.1	Produits du compte de résultat	15
7.2	Contributions volontaires en nature	15



ADELIE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023

Montants exprimés en EUR

KPMG ESC & GS

8	Autres informations	16
8.1	Informations relatives aux dirigeants	16
8.2	Effectifs	16
8.3	Engagement hors bilan	16
8.4	Honoraires du Commissaire aux Comptes	16



1 **Objet social**

L'association a pour objet de favoriser une cohérence, une lisibilité et une efficience accrues de la politique locale de l'emploi, de la formation, de l'insertion en lien avec le développement économique sur le territoire.

Elle a pour objet :

- 1- En application des articles L 5313-1 à L 5313-5, R 5313-3 et R 5313-8 du code du travail, issu de l'article de la Loi n°2005-32 de janvier 2005 dite Loi de cohésion sociale, et de l'arrêté du 21 décembre 2009 portant nouveau cahier des charges des maisons de l'emploi et l'arrêté du 18 décembre 2013 de mettre en application le susdit cahier des charges et notamment :

- a. Participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- b. Contribuer au développement local de l'emploi.

A cet effet, elle met en œuvre une concertation, une programmation partagée et une coordination autour du Service Public de l'emploi local, des actions des différents intervenants locaux et notamment des outils communaux.

En outre, l'association peut être amenée à porter des actions communes à l'ensemble des Maisons de l'emploi du bassin d'emploi, voire de la métropole lilloise, en accord avec elles.

- 2- D'être le support juridique du Plan local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi de Villeneuve d'Ascq et Mons en Barœul sur le territoire des communes de Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chéreng, Gruson, Mons-en-Barœul, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois, Tressin et Villeneuve d'Ascq, de participer à sa mise en œuvre et d'en assurer sa gestion.
- 3- L'Association a également pour but de promouvoir et d'organiser l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, soit directement soit par l'intermédiaire d'organismes existants. Ainsi que d'entreprendre toutes actions qui peuvent contribuer au développement local de l'emploi et à l'amélioration, des services sociaux.

2 **Nature et périmètre des activités**

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- 1- Dans le cadre de l'activité MDE: l'article L. 5313-1 du code du travail précise les missions des maisons de l'emploi en affirmant le rôle de fédérateur de l'action des partenaires publics et privés, en particulier en permettant l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local. Les maisons de l'emploi s'inscrivent ainsi pleinement dans la volonté d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires. Un accent tout particulier est mis sur les problématiques de diagnostic partagé, l'observation du marché de l'emploi et d'anticipation des mutations économiques. La maison de l'emploi est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs concernés. Elle respecte l'identité de chaque partenaire, reconnaît leur responsabilité commune et les rassemble dans l'action.
- 2- Dans le cadre du dispositif PLIE, l'association aura principalement pour mission :



- De réunir les acteurs .et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à un emploi durable, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé assuré par des référents spécialisés ;
 - D'assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant soit au retour à l'emploi de leurs bénéficiaires puis à leur maintien pendant au moins 6 mois, soit à l'accès à une formation qualifiante.
- 3- Dans le cadre des fonctions de types Mission locale en faveur des personnes jeunes ou adultes :
- Elle aidera ces personnes à construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle, assurera le suivi de son application et sera le relais entre ces personnes et les organismes compétents,
 - Elle contribuera au développement et à la coordination d'actions, d'initiatives, d'associations et de structures répondant aux besoins des personnes précitées,
 - Elle assurera une fonction d'information sur les formations en direction du public et des acteurs des dispositifs d'insertion,
 - Elle participera à toutes initiatives susceptibles de concourir à titre principal ou non au but recherché,
 - Elle s'assurera la jouissance et la disposition de tous les biens meubles et immeubles nécessaires pour la réalisation du but recherché.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines
 - L'association emploie 63 salariés afin de mener à bien les actions à mettre en œuvre sur la Mission Locale, le PLIE et la Maison de l'emploi.



ADELIE
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023
Montants exprimés en EUR
KPMG ESC & GS

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- La créance FSE – IEJ pour la période 2018-2020, d'un montant de 558 K€ a été encaissée pour un total de 451 K€. En conséquence, une perte sur cette créance a été constatée en 2023 pour 107 K€. Provisionnée à hauteur de 40 K€ les exercices précédents, l'impact net sur résultat s'élève donc à 67 K€.
- Une provision pour risques a été constituée à hauteur de 50 K€ concernant un litige prud'hommal.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.



5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

L'entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

5.1.2 *Changements d'estimation*

L'entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;



6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

		Variations de l'exercice			
Situations et mouvements	31/12/2022		2	Virements	31/12/2023
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					-
Autres immobilisations incorporelles	14 569				14 569
Immobilisations incorporelles en cours					-
Total Immobilisations incorporelles	14 569	-	-	-	14 569
Terrains					-
Constructions					-
Install. techniques, matériel, outillage	14 642				14 642
Autres immobilisations corporelles	326 937	55 766			382 702
Immobilisations corporelles en cours					-
Total Immobilisations corporelles	341 579	55 766	-	-	397 344
Participations et créances rattachés	1 143				1 143
Autres titres immobilisés	15				15
Prêts	-				-
Autres immobilisations financières					-
Total Immobilisations financières	1 158	-	-	-	1 158
Total	357 306	55 766	-	-	413 072

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

		Variations de l'exercice			
Situations et mouvements	31/12/2022	+	-	Virements	31/12/2023
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					-
Autres immobilisations incorporelles	10 170	4 015			14 185
Total Immobilisations incorporelles	10 170	4 015	-	-	14 185
Constructions					-
Install. techniques, matériel, outillage	10 180	1 464			11 644
Autres immobilisations corporelles	184 084	71 153			255 237
Immobilisations corporelles en cours					-
Total Immobilisations corporelles	194 264	72 617	-	-	266 881
Total	204 434	76 632	-	-	281 066



6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

6.1.3.1 Principaux mouvements

Néant.

6.1.3.2 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	L	1 et 3 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent à :

- Matériel informatique : 24 K€
- Matériel de bureau : 9 K€
- Installations générales : 4 K€
- Mobilier : 18 K€



6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Constructions	L	10 ans
Installations techniques	L	5 ans
Matériel et outillage industriel	L	5 ans
Matériel de transport	L	3 ou 4 ans
Matériel de bureau et informatique	L	2 à 5 ans
Mobilier	L	5 ou 10 ans

6.1.5 Immobilisations financières

Catégories d'immobilisations	Montant Net	
	31/12/2023	31/12/2022
Actions "autonomie et solidarité"	1 143	1 143
Parts sociales	15	15

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Néant.

6.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ADELIE
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023
Montants exprimés en EUR
KPMG ESC & GS

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-		-
Prêts (1)	-		-
Autres	-		-
Créances de l'actif circulant	1 311 846	1 311 846	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	743	743	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56	56	-
Etat et autres collectivités publiques	1 303 250	1 303 250	-
Débiteurs divers	7 798	7 798	-
Charges constatées d'avance	5 890	5 890	
Total	1 317 736	1 317 736	-

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

6.2.2.1 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles				-
Stocks				-
Créances	103 818		100 557	3 261
Immobilisations financières				-
Total	103 818	-	100 557	3 261

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'évaluation des dépréciations a été établie sur la base des bilans d'exécutions provisoires à la date d'établissement des comptes annuels, qui doivent impérativement être finalisés et déposés par l'association pour lui permettre le recouvrement des soldes de subventions à recevoir.

Les créances dépréciées au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3 261 €. Elles concernent :

- Commune de Bouvines 2015-2016-2017 : 2 203€
- Commune de Peronne 2017 : 1 058€



6.2.2.2 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives s'élèvent à 5 890 € et concernent des charges d'exploitation.

6.2.2.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	
Clients	-
Factures à établir	
Autres produits	1 303 247
Avoirs à recevoir	
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat et collectivités publiques	1 299 394
Autres produits à recevoir	3 853
Total	1 303 247

6.2.2.3.1 Produits à recevoir – Etat et autres collectivités publiques

	Montant brut				Degré d'exigibilité de l'actif		
	Créances au titre de la Mission Locale (1)	Créances au titre de la Maison de l'Emploi (2)	Créances au titre du PLIE (3)	Total (1) + (2) + (3)	Échéances à moins d'1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Conseil Régional - 2022	33 740			33 740	33 740		
Conseil Régional - 2023	93 139			93 139	93 139		
Etat - CEJ 2023	402 925			402 925	402 925		
Autres	7 934			7 934	7 934		
FSE + Accompagnement 2023			420 184	420 184	420 184		
FSE + Animation 2023			175 642	175 642	175 642		
Conseil Départemental - 2022-2025			66 567	66 567	66 567		
Conseil Régional - 2023			28 700	28 700	28 700		
MEL - 2023		19 000	-	19 000	19 000		
Mons-en-Barœul - 2023	30 000	6 919	9 900	46 819	46 819		
Autres Communes	4 743			4 743	4 743		
Total	572 481	25 919	700 993	1 299 394	1 299 394	-	-



6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	76 224				76 224
Réserves	344 046				344 046
dont autres réserves pour projet associatif	344 046				344 046
Report à nouveau	36 145	224 408			260 553
Résultat de l'exercice	224 408	- 224 408	232 195		232 195
Subventions d'investissement	4 268			2 288	1 980
Provisions réglementées	-			-	-
Total	685 092	-	232 195	2 288	914 999

6.3.2 Subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	25 000			25 000
Quotes-parts virées au résultat	20 731	2 288		23 019
Montant net en fonds propres	4 269			1 981

6.4 Fonds dédiés

	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fonds dédiés	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Fonds dédiés sur don	12 401	-	1 050	11 351
TOTAL	12 401	-	1 050	11 351

Les fonds dédiés ont été constitués suite au don du boni de liquidation de l'association les mercredis récréatifs. Ce don doit servir à financer des BAFA pour les jeunes. En 2023, 1 K€ de dépenses relatives au BAFA ont été financées par Adélie.



ADELIE
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023
Montants exprimés en EUR
KPMG ESC & GS

6.5 *Provision pour risques et charges*

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Provisions	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour indemnités de départ en retraite	126 639	21 166		147 806
Provisions pour risques - litige prud'hommal	-	50 000		50 000
Provisions pour charges	-			-
Total	126 639	71 166	-	197 806

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la provision d'indemnités de départ à la retraite à la clôture sont :

- un taux d'actualisation de 3.7%
- un taux de charges de 50 % pour les cadres
- un taux de charges de 45 % pour les non cadres
- un taux d'évolution des salaires moyen de 3%
- un âge de départ à la retraite de 64 ans.

6.6 *Dettes*

6.6.1 *Etat des dettes*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	-	-		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	230 000	230 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	198 585	198 585		
Personnel et comptes rattachés	199 440	199 440		
Sécurité sociale et autres organismes	311 584	311 584		
Etat et autres collectivités publiques	23 207	23 207		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	53 165	53 165		
Produits constatés d'avance	9 350	9 350		
Total	1 025 331	1 025 331	-	-



ADELIE
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2023
Montants exprimés en EUR
KPMG ESC & GS

6.6.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	91 000
Factures non parvenues	91 000
RRR à accorder at autres avoirs	
Congés payés et RTT	309 817
Congés provisionnés	195 197
Charges sociales sur congés payés	114 620
Autres dettes fiscales et sociales	21 813
Personnel	
Organismes sociaux	21 813
Etat	
Autres dettes	24 512
Intérêts courus	-
Emprunts et dettes assimilés	
Concours bancaires courants	
Total	447 143

6.6.3 Produits constatés d'avance

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Subvention CPO Garantie Jeune / Contrat d'Engagement Jeune (a)	299 194	-
Subvention AREFIE 2021-2023 – "Repérer et mobiliser les invisibles"	3 477	-
Subvention CLAP	11 350	9 350
TOTAL	314 021	9 350

- (a) Les avenants 5 et 6 de la convention CPO ont octroyé des financements complémentaires dans le cadre du plan relance pour accompagner l'entrée supplémentaire de jeunes en PACEA et en garantie jeune. Afin de financer les charges 2022 liées aux poursuites d'accompagnement de ces jeunes entrés en 2021, un produit constaté d'avance a été comptabilisé au 31/12/2021 et correspondant au montant de la subvention CPO et ses avenants non consommés au 31/12/2021.

En 2022, le produit constaté d'avance a été augmenté de la part non consommée de la subvention CPO et ses avenants au 31/12/2022.

En 2023, le produit a été constaté au résultat car l'Etat a soldé les subventions 2021 et 2022 pour l'atteinte des objectifs.



7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits du compte de résultat

Montants en K€	2023
Concours publics et subventions d'exploitation	4 399 948
Reprises sur amort. Dépr. prov. Et transferts de charges	194 894
Utilisations des fonds dédiés	1 050
Autres produits	22 574
Total	4 618 466

Les reprises de provision et transferts de charges sont essentiellement composées de :

- Reprise sur provision de créances : 101 K€
- Aides service civique : 37 K€
- Remboursement d'IJSS et prévoyance : 37 K€
- Remboursement Uniformation : 5 K€

7.2 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Montant N-1	Montant N
Mise à disposition de personnel	-	-
Mise à disposition de locaux	130 160	130 160
	130 160	130 160

Ces contributions correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux occupés par la ville de Villeneuve d'Ascq.



8 Autres informations

8.1 Informations relatives aux dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit notamment la publication dans le compte financier de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Une réponse ministérielle du 28 février 2008 précise que les informations ne doivent pas être individualisées par personne physique. En effet, cela reviendrait à divulguer la rémunération de certains salariés, informations considérées comme confidentielles.

8.2 Effectifs

L'effectif moyen est de 59 salariés.

L'effectif au 31/12/2023 est de 64 salariés (19 CDD, 2 Contrats professionnels et 43 CDI).

8.3 Engagement hors bilan

Néant.

8.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Montants en K€	Montants
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	27 000 TTC
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
TOTAL	27 000 TTC